



Révision Générale des Politiques Publiques

Ensemble le 15 mai..

et... tous ensemble le 22 mai

Le rôle d'une organisation syndicale, c'est de donner du sens aux annonces qui sont faites dans les services ou les régions. Toutes les informations qui suivent sont disponibles sur Internet (sites de la RGPP, modernisation de l'Etat, Partenariat Publics Privés, site de la Lof, site de l'Elysée, des Assemblées, du Premier Ministre, de la Fonction Publique, du Minefi ou de l'Intérieur voire « intranet justice »). Aujourd'hui ce n'est plus l'interdiction mais la profusion : Toutes les informations sont disponibles tronçonnées sur des dizaines de sites et des milliers de pages.

Cela impose une lecture de ce qui dépasse la seule et petite PJJ. Des décisions qui nous concernent sont prises au niveau de la fonction publique, mais aussi dans des officines comme le conseil de modernisation dirigé de fait par l'Elysée. Ajoutons le rapport Attali qui n'est pas enterré, des députés UMP qui envisagent de fusionner Régions et Départements ou le Rapport Silicani qui envisage le licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle : Dans une période de réduction des effectifs le nombre des incompetents va croître ! **Tout cela appelle une riposte car lorsque c'est trop chaud le pouvoir recule** (cf. la carte famille nombreuse)

Cette organisation fait que les directeurs d'administration voire le secrétaire général d'un ministère sont là pour mettre en musique des décisions déjà prises. Certains, bons élèves, cherchent simplement à anticiper ce que l'on attend d'eux (ex. les DRPJJ poussant leur personnel à muter avant toute décision). D'autres tentent de faire croire que telle ou telle décision ne serait pas dictée par une volonté politique globale. C'est, par exemple, la pauvre défense du Ministère sur la carte judiciaire, la suppression de la Dage ou la carte des DR !

La RGPP, dans la fonction publique d'Etat, c'est la suppression de 500 000 emplois à terme. C'est diminuer les effectifs de ceux qui remplissent les missions (ex : éduc PJJ, CIP, flics ou profs) en normant différemment ces missions (ex : 100% au pénal, ou 32 mesures par éduc comme dans les services habilités du Loiret). Nous sommes déjà sur un rythme bien supérieur au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ! A la PJJ, nous avons toutes les raisons de croire que les 1500 contractuels seront les premières victimes de ce reformatage, mais les personnels administratifs et techniques n'en sortiront pas indemnes contrairement aux belles promesses. Les hébergements qui coûtent cher, l'insertion, et les services qui ont trop de civil, seront réduits... **Posons la question des moyens du service public !**

La RGPP, c'est supprimer des effectifs de gestion en les regroupant ailleurs (regroupements de DR ou de DD). Ce qui va se passer avec l'office national de paye (ONP) est intéressant ! 400 personnes sur 4 plates-formes en France vont gérer les payes de tous les fonctionnaires : 3800 postes seront supprimés dans les services déconcentrés : combien à la PJJ ? Le Préfet de Région va avoir dès 2009 un rôle important sur les achats et les services, cela se fera au détriment de ces fonctions dans les autres administrations. Quelles sont les DD en danger ? La direction doit le dire !

La RGPP, c'est supprimer au moins une direction d'administration sur 2. A la Justice, c'est ce qui se passe avec la suppression de la DAGE. Quelles seront les autres : la DAP ? la DSJ ? la DPJJ ? la DACG ? ou la DACS ? devinez !!! C'est ce qui vient d'arriver chez Borloo, où le ministère de l'équipement, du logement, des transports, de l'environnement du développement durable est passé de 11 directions centrales à 3... Quel est l'avenir de la PJJ, nous voulons savoir !

La RGPP, c'est faire la peau à des statuts spécifiques. Supprimer une direction peut être le levier en utilisant d'une part le RIME (deux métiers communs entre la PJJ et l'AP, celui de CIE, Conseiller d'Insertion et d'Education et les DIE pour les Directeurs) et en poussant vers l'intégration ou la sortie certains personnels. On remplace des PT par des éducateurs techniques, On « propose » aux conseillères techniques en travail social (CTSS) d'intégrer immédiatement un corps de chef de Service (c'est ce qui se passe aujourd'hui à l'AP). On met le corps des AS en extinction avec la réforme des CIP. Il devient évident, malgré les dénégations, qu'à la PJJ, les corps d'Infirmières, de PT ou d'AS vivent leurs derniers mois. Quelle pluridisciplinarité au service des jeunes ?

La RGPP c'est donner au privé tout ce qui est juteux. On a commencé avec les prisons, que le ministère va louer à Bouygues pour des sommes bien supérieures à leur coût. A la PJJ, on avait anticipé en offrant un pont d'or aux associations qui ont ouvert des CEF ou des CER lorsque c'était la mode. Mais le temps des vaches grasses est terminé, les personnels ne doivent pas en faire les frais.

La RGPP, c'est un plan social qui ne dit pas son nom, sans doute parce que tous les outils ne sont pas encore disponibles. Mais, une série de décrets ont été publiés au Journal officiel du 19 avril 2008 (décrets 2008-366, 367, 368 et 369 du 17 avril, plus le 2008-370 du 18 avril) ils permettent de quitter la fonction publique plus facilement, voire, en touchant de l'argent. Ils offrent des indemnités pour les conjoints qui seraient obligés de suivre, chacun représente en soi un danger !

En parallèle, suivons avec attention le projet de loi dit de « mobilité des fonctionnaires » qui a été adopté au sénat. Les arguments de Santini, sous ministre de la Fonction Publique vont dans le sens de la remise en cause frontale du statut de fonctionnaire : la volonté est systématiquement de plus de précarité...

Nous attendons le passage à l'assemblée nationale. La CGT s'inquiète de velléités à intégrer le licenciement pour incompétence tel que prévu par le rapport Silicani. La CGT a noté, en effet, l'extension de l'évaluation à tous les personnels de toutes les fonctions publiques (l'argumentaire de Santini au sénat ne laisse aucun doute sur l'objectif réel!).

Le rapport entre les deux, est qu'il n'y a rien de plus subjectif qu'une évaluation. Une année vous êtes bon parce que vous travaillez normalement, une année vous devenez le dernier des derniers parce que vous avez osé remettre en cause tel ou tel fonctionnement, ou que vous avez clashé avec votre chef, ou que vous avez été malade...

Le rapport entre les deux, c'est qu'en période de plan social, tout devient outil de licenciement. La CGT a déjà écrit tout le mal qu'elle pensait du congé dit de « réorientation » se terminant par la mise en disponibilité... Elle n'acceptera donc pas qu'en catimini, les parlementaires ajoutent ce licenciement pour « incompétence » qui sera, comme dans le privé, un moyen de virer ceux qui peuvent connaître des difficultés dans leur vie ou qui seraient par trop rétifs à la pensée unique !

Ensemble, il faut expliquer ce qu'est ce projet de casse du service public, qui va conduire à des déserts administratifs...

Ensemble, demandons un plan de résorption de l'emploi précaire et la garantie de l'emploi dans la fonction publique au service d'un service public rénové !

Ensemble, avec tous les salariés, demandons des salaires décents pour tous pour vivre, le SMIC à 1500 euros minimum et l'augmentation des salaires en conséquence.

Voilà pourquoi la CGT appelle à faire du 15 mai une journée de grève et de manifestation dans la fonction publique! Contre la RGPP, résister se conjugue au présent !

Voilà pourquoi la CGT appelle à faire du 22 mai une journée de mobilisation pour la défense des retraites, public-privé ! L'allongement du temps de cotisations c'est la baisse des pensions !